



PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 3 octobre 2014

L'an deux mil quatorze, le trois octobre à 19h30, le Conseil Municipal dûment convoqué s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de Madame Martine SOREL, Maire

•Personnes présentes :

MM Martine SOREL Maire, Philippe BOUILLETTE, Jean-Jacques SCHREIBER Adjoints, Céline ASBROUCQ, Guy FOURNIER, Stéphane FRANCON, Brice GRELLIER, Sylvie LEFRANÇOIS, Jean SUZÉ, Jean-Joël GIL

•Personne excusée :

Marie-Thérèse HERBINIER

Secrétaire de séance : Madame Céline ASBROUCQ

Présentation de la liste des membres de la Commission Communale des Impôts Directs

Madame le Maire fait lecture du courrier reçu de la Direction Générale des Finances Publiques qui désigne après examen de la liste transmise le 28/06/2014 par le Conseil Municipal et conformément à l'article 1650-2 du Code Général des impôts les personnes suivantes :

COMMISSAIRES TITULAIRES	COMMISSAIRES SUPPLÉANTS
BOUILLETTE Philippe	DELBECQ Gérald
ASBROUCQ Céline	REGNAUD Véronique
HERBINIER Marie-Thérèse	SCHREIBER Danièle
LEFRANÇOIS Sylvie	ERNOTTE Annick
SUZÉ Jean	SALLÈS Claude
LABORDE Daniel (Neuilly-sur-Seine)	COQUELIN Bernard (Moisson)

Ces personnes recevront un courrier de nomination.

Délibération tarifs école

Madame le Maire fait lecture du courrier de l'Union des Maires du Val d'Oise concernant le prix moyen départemental par élève des participations relatives aux charges de fonctionnement des écoles publiques (primaire et maternelle) pour les communes d'accueil. Ce prix fait suite à un questionnaire envoyé aux Maires en 1992, suite à une décision du Conseil d'Administration, et revalorisé chaque année en fonction de l'indice à la consommation. Ainsi pour l'année scolaire 2013/2014 :

- Ecole primaire 443,74€
- Ecole maternelle 645,60€

L'indice à la consommation au 1^{er} janvier 2014 étant 126,93.

Le Conseil décide d'appliquer ces tarifs pour toute demande de dérogation.

Délibération Syndicat Intercommunal des Collèges des Cantons de Marines et Vigny

Madame le Maire fait lecture d'un courrier du Syndicat des Collèges des Cantons de Marines et Vigny concernant une demande de participation de la commune qui n'est pas adhérente au syndicat concernant un élève de notre commune qui a fréquenté le collège de Vigny durant l'année scolaire 2013/2014 et a utilisé les équipements sportifs dont le syndicat est propriétaire.

Le syndicat a voté une participation pour les communes non adhérentes qui s'élève à 160 euros par élève.

Le Conseil décide à l'unanimité de verser cette participation de 160 euros.

Délibération Instruction autorisation d'urbanisme PC 09501114B0002

Ce point est remis au prochain conseil

Délibération M49 à M14

Mme le Maire fait part au conseil de sa demande de transfert de fonds du compte M49 (budget eau) au compte M14 (budget communal) auprès de Madame la Perceptrice afin de faire face aux dépenses en matière de travaux de voirie. Il a été accordé à titre exceptionnel de virer la somme de 10 000 euros en faveur du compte 7551 du budget communal.

Décision approuvée à l'unanimité par les membres du conseil.

Décision modificative

Philippe BOUILLETTE, Adjoint aux finances, rappelle que pour régler l'achat de la saleuse pour un montant de 5 244 € au compte 2158 en investissement, il convient de procéder à un virement de 5 244€ du compte en fonctionnement 61523 vers le compte 2158 en investissement.

Décision approuvée à l'unanimité des présents.

Délibération Zéro phyto

La commune d'Ambleville sollicite le Parc Naturel Régional du Vexin Français pour le dossier de demande de subvention concernant la réhabilitation des murets devant la mairie.

Vu le guide des aides du Parc Naturel Régional du Vexin Français et les éco-conditionnalités adoptées par le Comité syndical d'octobre 2013, notamment la nécessité d'engagement des communes dans une démarche de gestion différenciée des espaces publics avec un objectif « zéro phyto »

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

Sollicite la subvention auprès du Parc Naturel Régional du Vexin Français,

S'engage à atteindre le niveau 3 de la démarche de gestion différenciée des espaces publics avec « zéro phyto » dans les 18 mois, à savoir, ne plus utiliser de produits.

Sollicite l'accompagnement du Parc Naturel Régional du Vexin Français dans cette démarche.

Délibération Rétrocession concession cimetière

Madame le Maire fait part au conseil de la demande de propriétaires d'une concession perpétuelle dans le cimetière communal souhaitant rétrocéder cette dite concession n'ayant pas été utilisée à ce jour et se trouvant donc vide de toute sépulture. Il appartient au Conseil de fixer le prix de reprise de concession, il a été décidé à l'unanimité des présents de fixer le prix de reprise au 2/3 du prix d'achat non réévalué.

Délibération PLU (Plan Local d'Urbanisme)

Le PLU est un document d'urbanisme qui doit permettre l'émergence d'un projet de territoire partagé. Il détermine les conditions d'aménagement du territoire respectueux des principes du développement durable et répondant aux besoins de développement local.

En vertu de l'article 135 de la loi ALUR, la commune a obligation de transformer son POS (Plan d'occupation du Sol) en PLU, la procédure de révision doit être engagée avant le 31 décembre 2015.

Madame le Maire demande au Conseil de délibérer sur l'engagement de la commune de passer du POS au PLU avant le 31 décembre 2015.

Le Conseil approuve à l'unanimité des présents cet engagement.

Délibération reversement de l'aide fonds d'amorçage au SIRS

Madame le Maire rappelle que dans le cadre des nouveaux rythmes scolaires était accordé aux communes un fonds d'amorçage (50 euros / élève), il est proposé de reverser ce fonds d'amorçage au SIRS chargé des achats de matériels concernant le regroupement scolaire.

Convention de mise en place d'un service commun de déneigement

Philippe BOUILLETTE explique que l'intercommunalité a mis en place un service de déneigement pour aider les communes. La Communauté de Communes a acquis 5 lames de déneigement pour couvrir l'ensemble du territoire. Elle externalise le service en faisant appel aux différents agriculteurs du territoire par le biais d'une convention prévue par la Chambre de l'Agriculture.

Philippe BOUILLETTE demande au conseil d'approuver par délibération la convention entre la Commune et la Communauté de Communes.

Convention approuvée à l'unanimité des présents.

Transfert du pouvoir de police spéciale au Président de l'Intercommunalité

Madame le Maire indique qu'elle ne souhaite pas déléguer ce pouvoir au Président de l'Intercommunalité et lui adressera un courrier dans ce sens.

Point sur les commissions

Commission animation : Guy FOURNIER fait part au Conseil des réponses concernant les séniors qui devaient choisir entre participer au repas ou bien recevoir un colis de fin d'année.

Commission travaux : Jean-Jacques SCHREIBER a listé les travaux à envisager sur la commune et les bâtiments publics. A été rappelée la réfection de la Rue du Cimetière et de la Rue Haute qui auront lieu cette semaine.

Questions diverses

Madame le Maire indique que la commune étant engagée dans la procédure « Conseil en Energie Partagée » proposée par le PNR recevra mardi 7 octobre l'animateur chargé de ce dossier pour faire le point des consommations d'énergie de la commune.

Intercommunalité : Madame le Maire indique que lors du dernier conseil intercommunautaire le projet de statuts a été rejeté et fera l'objet d'une nouvelle rédaction.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h45, la date du prochain conseil est fixée au vendredi 14 novembre à 19h30